

Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 29 février 2024

- **Présentation de la politique immobilière de la DDFIP et de la Préfecture du Cher**
- **Point sécurité : fiche de signalement et évocation du nouvel outil Sign@alFiP**

En ouverture de ce CSAL la Directrice a fait un petit retour sur la Convention des Agents du Cher qui s'est déroulée salle de la Chancellerie à Bourges les 22 et 23 février 2024.

FO-DGFIP a regretté que l'ordre du jour et le programme n'ait pas été communiqué aux agents en amont malgré plusieurs demandes. Cela aurait permis par exemple à certains de nos collègues de ne pas être surpris par le buffet servi debout du midi et de trouver une solution de restauration en urgence.

Présentation de la politique immobilière de la DDFIP et de la Préfecture du Cher

Ce fut surtout une présentation orale, l'administration ayant produit quelques plans à la demande des OS (organisations syndicales). La politique immobilière de l'État étant « une fusée avec bien trop d'étages ».

Que retenir ? :

A **Saint-Amand**, une grande partie de l'équipe de direction s'est déplacée sur le site pour une présentation de la réorganisation de l'accueil qui n'a pas convaincu les agents concernés.

A **Baugy**, il est encore question de la sécurisation de l'accueil qui reste l'arlésienne de la Direction.

A **Sancerre**, volonté de densification de ce qui reste des services de la DDFIP sur un bâtiment domanial afin de réduire les coûts de fonctionnement. Pour la Direction Il existe une opportunité avec le désir de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire d'occuper une partie des locaux.

La Direction va avoir une réflexion sur le positionnement des agents de la DDFIP afin de les regrouper. Ainsi l'antenne du SIE pourrait migrer vers l'ancienne trésorerie.

Actuellement le budget lié à l'utilisation de la cuve à fuel plombe la Dotation Générale de Fonctionnement. Un bureau d'études a été mandaté pour trouver une solution de remplacement.

Aucune date de début des travaux n'a été communiquée par la Direction, sur une chaudière dont on nous avait dit qu'il n'était pas question de changer.

FO-DGFIP a demandé le calendrier et la nature des travaux envisagés. On ne saura rien avant la signature du bail avec la Communauté de Communes .

Bourges : c'est dans cette ville que le gros des projets immobiliers va voir le jour. Confirmation de la direction unique sur le site de LAHITOLLE, la Brigade de Vérification ainsi que le Contrôle fiscal partiront vers le site de Condé. La médecine du travail, l'assistance sociale ainsi que la Cellule Informatique Départementale seront regroupées sur LAHITOLLE.

A la question de **FO-DGFIP** sur le calendrier, la Direction nous a répondu « certainement pas avant 2026 »

Le réaménagement des autres services de la DDFIP sur le site de Condé doit amener une réflexion sur un accueil commun de ces services. Le tout est englobé dans un enjeu immobilier de l'État avec une optimisation de la politique immobilière de l'État ; La norme en cible est de 16 m carré par agent, logistique comprise.

Sur le bâtiment B (SDIF), afin d'accueillir de nouveaux services de l'état au 2^e étage, les services du SDIF de cet étage vont passer au rez-de-chaussée, à la place des locaux syndicaux.

Sur le bâtiment A, qui doit accueillir le SGC de Bourges, actuellement à Ste Catherine, et un service du ministère de l'intérieur. Lorsque tout le monde aura donné ses aménagements et travaux qu'il leur sont nécessaires, le calendrier sera mis en place.

Mais comme l'a rappelé **FO-DGFIP** l'urgence reste le déménagement de la Trésorerie Bourges Hôpitaux (TBH) sur la cité Condé. Et là l'impréparation de la Direction semble totale, ainsi aucune société de déménagement n'a encore été choisie. Et surtout la DDFIP du Cher n'a aucun calendrier du transfert de TBH pour le moment alors que tout doit être terminé pour le 30 septembre de cette année !!!

Pour **FO-DGFIP**, ce ne sont pas les agents qui doivent donner à la direction « les volumes à déplacer » alors que nous avons le sentiment que tout le monde s'attend et que rien avance.

FO-DGFIP restera attentif quant à l'avancée de ce déménagement qui ne doit pas se traduire par une surcharge de travail des agents de TBH. A un moment il faudra bien fixer un calendrier et ça devient urgent.

Une nouvelle fois, **FO-DGFIP** a demandé que les OS soient invitées dans les conseils de cité.

Fiches de signalement et Sign@IFiP

Une seule fiche de signalement a été communiquée par la Direction depuis le dernier CSAL, Un agent a été pris en photos à son insu par un contribuable mécontent qui les a mises sur les réseaux sociaux. Un courrier de rappel à la Loi a été adressé à ce dernier.

La DGIP a mis en place le 8 février le nouvel outil de signalement des incidents **Sign@IFIP**. Il est mis en place au bénéfice de tous les agents quel que soit le domaine d'exercice de sa mission. Pour la Direction cette application modernise le dispositif de signalement afin de faciliter la déclaration de tout incident mettant en cause l'intégrité morale et/ou physique de l'agent dans sa relation agent-usager ou même agent-agent.

Cet outil est à la disposition de chaque agent via son espace RH et permet le signalement en temps réel de tout incident, le chef de service peut ensuite mettre un commentaire avant de le transmettre vers l'assistant de prévention et/ou le référent protection juridique de l'agent pour prise en charge et traitement.

Actuellement il ne traite que des incidents avec un « extérieur ».

La Direction a rappelé qu'une vidéo de la Direction Générale ainsi qu'un kit de prise en main et des webinaires au profit des principaux acteurs accompagnent le déploiement.

FO-DGFIP a demandé qu'un mail informatif soit renvoyé à tous les agents et que les chefs de services fassent une information et une présentation de cet outil.

FO-DGFIP s'est félicité de la mise en place de cet outil et a rappelé que toute incivilité ou agression doit faire l'objet d'un signalement.

FO-DGFIP s'est associé à la demande d'un autre syndicat afin qu'un accès soit accordé aux organisations syndicales sur l'application.

QUESTIONS DIVERSES

FO-DGFIP est revenu sur les travaux demandés au SGC de Bourges à Sainte Catherine. A ce jour rien n'est fait, la réponse est successivement positive, puis négative. Il faudrait qu'une décision claire soit prise.

Ensuite, c'est sur les frais de déplacements, et particulièrement sur les pièces justificatives, que **FO-DGFIP** est intervenu. Nous avons demandé à la Direction d'avoir une liste claire des documents à produire, pour une meilleure cohérence, limiter les rejets, et arrêter de voir les délais de remboursements s'allonger.

C'est un problème pour participer à des formations ou réunions souvent éloignées.

Enfin, **FO-DGFIP** avait demandé à la Directrice de faire un courrier à la Présidente de la communauté de Communes Sauldre Sologne suite à la mise en cause de la DDFiP dans un article du Berry républicain. La DDFiP nous a confirmé qu'un courrier avait été envoyé par le CDL(Conseiller aux décideurs locaux) du secteur. Nous attendons tout de même d'en voir le contenu.

Vos représentants **FO-DGFIP** au CSAL

- Titulaire Nicolas BARDON - Suppléant Franck JANSONNIE -Expert Florian VYE

Notre site local **FO-DGFIP** <https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

Le site National [_https://www.fo-dgfip.fr/](https://www.fo-dgfip.fr/)

**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**